

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le trois novembre à dix hit heures trente, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents : Mr Guérin, Mr Bourdel, Mr Dolley, Mr Hodierne, Mr Deraine, Mme Lastelle, Mr Prioult, Mr Lebas, Mme Fras

Absents : Mme Chazel, Mme Tanqueray

Absents excusés : Mme Huyghe-Boulet, Mme Bisson, Mme Bouglé,

Pouvoirs : Madame Huyghe-Boulet donne son pouvoir à M. Guérin

Madame Bisson donne son pouvoir à Monsieur Lebas

Madame Bouglé donne son pouvoir à Monsieur Prioult

Secrétaire de séance : Danine Lastelle

Mr Guérin relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

1 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande de madame Lastelle, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, donner un nom au parc du centre bourg. Le conseil municipal approuve le fait d'ajouter ce point à l'unanimité.

2 MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vote pour passer la zone 2Au de 15 275m² en 1Au approuvé à l'unanimité

Vote terrain emplacements réservés et établir un règlement pour le château, accepté à l'unanimité

Ajustements règlementaire, ajuster le règlement suite à différentes difficultés rencontrées, accepté à l'unanimité

Groupe de travail pour modification du PLU : Jean-Jacques, Alain, Jacques Arnaud et Marc.

1ere réunion mardi 17 novembre 19h

Un devis de 3 225€ ht a été établi par le cabinet Néapolis pour la modification du PLU. Le Conseil Municipal accepte ce devis

3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

La convention a pour objet de définir les modalités de réalisation et d'entretien ainsi que la répartition du financement des travaux concernant le domaine public départemental et que la commune envisage de réaliser. Ces travaux consistent en l'aménagement d'un plateau sur la route départementale 35, PR 13+216, à Reviers.

Le conseil municipal donne son accord afin que Monsieur Guérin signe cette convention avec la Conseil Général.

4 AUTORISATION DE POURSUITE DONNEE AU TRESORIER

Il s'agit de donner à Monsieur Rossi, Trésorier de la commune, une autorisation permanente et générale de poursuites en matière de recouvrement de produits locaux jusqu'à stade de l'opposition à tiers détenteur incluse (employeurs, banques, saisie rémunérations et saisie mobilière).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition

5 NOM DU PARC DU CENTRE

Il avait été proposé au Conseil municipal de nommer un pont au nom d'Armand Lemoine, lors du dernier conseil il avait été proposé de nommer le parc du centre bourg « le jardin d'Armand ». Proposition acceptée avec 2 voix contre et 12 voix pour.

6 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet